



République de Côte d'Ivoire
Comité National chargé de la mise en œuvre du Programme Compact du Millennium
Challenge Corporation (CNPC-MCC)
COORDINATION NATIONALE DU PROGRAMME COMPACT COTE D'IVOIRE – MCC

AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES DEMANDE DE PROPOSITIONS

Développement et opérationnalisation d'une Politique Genre au sein du Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)

Information Générales

Pays	Côte d'Ivoire
Ville/Localité	Abidjan
Projet	Projet Compétences pour l'employabilité et la productivité
Référence :	CNPC/Consult/QCBS/016
Date limite de réception	15 OCTOBRE 2018 ; 13h00 heure d'Abidjan.
Source de financement	Millennium Challenge Corporation
Acheteur	Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire / CNPC

Information Contacts :

Coordination Nationale du Programme Compact Côte d'Ivoire-MCC

Att : Agent de Passation des Marchés

Tropique III, Angle Rue 148 Jesse Owens et Blvd de la République
(Face Hôtel Tiama), 3ième étage, Apt. D32, Abidjan-Plateau, Côte d'Ivoire

Email : MCACotedIvoirePA@cardno.com

Site Web : www.cnpc-mcc.ci

1. Les États-Unis d'Amérique, agissant par le biais du Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement de Côte d'Ivoire (le « Gouvernement ») ont signé un Compact d'assistance au Millennium Challenge Account d'un montant approximatif de cinq cent vingt-quatre millions sept cent quarante mille dollars américains (524,740,000 \$) (« Financement du MCC ») visant à promouvoir la réduction de la pauvreté et la croissance économique en Côte d'Ivoire, (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire de la Coordination Nationale du Programme Compact Côte d'Ivoire-MCC (MCA- Côte d'Ivoire / CNPC), entend utiliser une partie du Financement du MCC pour les paiements admissibles en vertu du contrat pour lequel la présente Demande de Qualifications est lancée. Tous paiements versés par le MCA- Côte d'Ivoire / CNPC conformément au contrat proposé seront soumis, à tous égards, aux modalités du Compact et des documents s'y rapportant, y compris des restrictions sur l'utilisation du Financement du MCC et des conditions de décaissement du Financement du MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA n'obtiendra de droit en vertu du Compact ou n'aura de droit quelconque relativement aux montants du Financement du MCC. Le Compact et ses documents associés peuvent être consultés sur le site Internet du MCC (www.mcc.gov) et sur le site Internet de l'Entité MCA (<http://www.cnpc-mcc.ci>).

2. L'objectif du Programme Compact-CI est la promotion de la croissance économique et la réduction de l'extrême pauvreté en Côte d'Ivoire à travers le renforcement des investissements dans le capital humain et dans l'amélioration de la compétitivité de la ville d'Abidjan.
3. Le Compact comprend deux projets visant à soutenir la diversification de l'économie ivoirienne : le projet « *Compétences pour l'Employabilité des jeunes et la Productivité des entreprises* » et le projet « *Abidjan Transport* ».
4. Le Projet Compétences pour l'Employabilité des jeunes et la Productivité des entreprises, aussi dénommé «Projet compétences» dans le cadre de ce programme a pour objectifs : (i) d'augmenter le nombre d'années d'études reçues et d'améliorer l'acquisition de compétences de base demandées comme la lecture, les mathématiques ainsi que les compétences soft, pour les élèves du premier cycle du secondaire; et (ii) d'améliorer l'acquisition de compétences techniques demandées par le marché du travail et augmenter les taux d'insertion des diplômés des centres d'enseignement et de formation techniques et professionnelles («ETFP») financés par le MCC.
5. Le Projet Abidjan Transport dans le cadre de ce programme a pour buts : (i) la gestion et la planification des transports au travers de la formation supérieure en infrastructure, (ii) la priorisation de la gestion et de la sécurité routière à Abidjan, (iii) le développement d'un PPP pour la construction d'une plateforme logistique et d'un parking de camions, et (iv) l'amélioration de la fluidité et de la sécurité du trafic à Abidjan par la réhabilitation d'environ 30 km de routes sur des axes majeurs de la ville.
6. Les services de la présente Demande de Qualifications s'inscrivent dans le cadre du «Projet compétences».
7. Les objectifs des services de la présente Demande de Propositions sont d'appuyer le MENETFP pour : (i) créer et opérationnaliser une nouvelle Unité d'Action Genre (UAG) au sein dudit ministère, (ii) concevoir une politique genre et un plan de mise en œuvre de cette politique sur 5 ans, (iii) développer et mettre en œuvre un plan d'actions prioritaires et (iv) renforcer les capacités des acteurs de l'UAG et des principales parties prenantes. La conception et l'implémentation de ces mécanismes durant la période du Compact permettra de réduire les disparités de genre au niveau de l'accès, du maintien et des résultats scolaires dans le système éducatif en Côte d'Ivoire.
8. Un Consultant sera sélectionné en vertu de la sélection basée sur la qualité et coût. La procédure d'évaluation dont les étapes sont décrites dans les sections de la DP conformément aux « Directives de passation des marchés du Programme MCC » disponibles sur le site Internet du MCC (www.mcc.gov/ppg). Le processus de sélection, tel que décrit, inclut l'examen et la vérification des qualifications et des réalisations antérieures, ainsi qu'une vérification des références, avant l'adjudication du contrat.
9. La présente DP est ouverte à toutes les entités admissibles (« Consultants ») désireuses d'y prendre part. Sous réserve des restrictions contenues dans la DP, les consultants peuvent se constituer en regroupement visant à optimiser leur capacité à exécuter le contrat avec succès.
10. Les Consultants désireux de soumissionner doivent matérialiser leur intérêt en envoyant un courrier électronique comportant ses coordonnées complètes, à l'Agent de Passation des Marchés à l'adresse email indiquée en entête de cette SPN. Ceci leur permettra de recevoir des informations au sujet de la DP notamment concernant les modalités de soumission électronique des propositions. Dès réception de la DP, nous vous prions de nous informer par écrit, ou par courrier électronique, à l'adresse ci-dessous : (a) que vous avez reçu la DP ; et (b) si vous soumettez une proposition, seul ou en association.

11. Les propositions des consultants doivent parvenir au plus tard **le 15 Octobre, 2018 à 13h00, heure d'Abidjan** à l'adresse indiquée en entête de cette SPN.

Mme Aïda Alassane N'DIAYE-RIDDICK
Coordonnateur National du Compact-CI